Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac ST2S, veuillez visiter :
bacst2s.fr/annales-sujets-et-corriges

BAC ST2S • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Bac ST2S

Sciences et techniques sanitaires et sociales

Session 2024 • Code sujet : **24-2SST2SPO1** • Durée : **3 heures** • Coefficient : **16**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Mobilisation des connaissances : permanence des soins** (1 question) — **Page 3**

2. **Travail et addictions : les liaisons dangereuses** (2 questions) — **Page 4**

3. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 6**

Sujet officiel (PDF) : https://bacst2s.fr/assets/annales/bac-st2s/Sciences et techniques sanitaires et sociales/2024/Bac ST2S - Sciences et techniques sanitaires et sociales - Session 2024 - 3-Sujet.pdf

1. Mobilisation des connaissances : permanence des soins

Cette partie évalue les connaissances relatives à l'organisation de l'offre de soins. Le candidat doit expliquer comment cette offre contribue à la permanence des soins.

Question. Expliquer comment l'offre de soins participe à la permanence de soins.

La permanence des soins ambulatoires organise une réponse médicale en dehors des horaires habituels, le soir, la nuit, les week-ends et les jours fériés. Sous la coordination de l'ARS, médecins de garde et maisons médicales de garde assurent des consultations ou, selon les situations, des visites à domicile. Le SAMU-Centre 15 évalue les besoins et oriente vers la réponse adaptée. Pour les urgences graves, les services hospitaliers assurent une prise en charge continue. Cette organisation complémentaire rend les soins accessibles à toute heure et limite le recours inadapté aux urgences.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La régulation, les médecins de garde et les services hospitaliers assurent une prise en charge adaptée en dehors des horaires habituels.

2. Travail et addictions : les liaisons dangereuses

Le dossier présente l'épidémiologie des pratiques addictives en milieu professionnel et les liens entre consommations et conditions de travail. Il documente différentes actions de prévention, l'accompagnement des salariés et la réglementation relative à l'alcool au travail.

Question 1. Présenter l'épidémiologie des pratiques addictives en milieu professionnel.

Les consommations de substances psychoactives existent dans tous les secteurs et toutes les catégories professionnelles. Les 18-35 ans sont la tranche d'âge la plus concernée par l'alcool, le tabac et le cannabis. Les niveaux varient selon le sexe, la profession et la substance. L'enquête de l'INRS recueille la perception de professionnels de santé au travail, tandis que d'autres chiffres concernent directement les actifs.

Indicateur	Données du dossier
Substances jugées problématiques par les professionnels interrogés	Alcool 91 %, tabac 66 %, cannabis 64 %, médicaments psychotropes 43 %
Salariés en difficulté selon les médecins du travail	Alcool 8,6 %, sans hausse significative depuis 2009 ; cannabis 7 %, soit +2 points
Consommations déclarées parmi les actifs	Usage dangereux d'alcool : hommes 19,8 %, femmes 8 % ; tabagisme : hommes 27 %, femmes 23 % ; cannabis au moins hebdomadaire : hommes 8 %, femmes 4 %
Autres repères	2,8 % des hommes et 4,9 % des femmes ont pris des anxiolytiques dans l'année ; 10,7 % des femmes cadres ont une consommation à risque d'alcool
Facteurs et effets liés au travail	36,2 % des fumeurs, 9,3 % des consommateurs d'alcool et 13,2 % des consommateurs de cannabis déclarent augmenter leur consommation pour des problèmes professionnels. Les risques de perte d'emploi et d'accident grave sont également accrus.

Les ouvriers et employés sont souvent davantage concernés, mais l'encadrement n'est pas épargné. Les métiers du spectacle, de l'hébergement-restauration, de l'agriculture, du transport, de la construction et du contact avec le public figurent parmi les plus exposés.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les pratiques addictives touchent tous les secteurs et profils, avec des niveaux variables selon l'âge, le sexe, la profession et la substance. Les données signalent aussi des liens avec les conditions de travail.

Question 2. Montrer la diversité des actions de prévention face aux pratiques addictives en milieu professionnel.

La prévention associe actions collectives sur le travail, repérage, accompagnement et règles de sécurité. Elle mobilise l'employeur, les managers et le service de prévention et de santé au travail.

- **Réduire les facteurs de risque :** adapter la charge, prévenir les risques psychosociaux, organiser les heures supplémentaires et assurer une récupération suffisante.
- **Repérer et accompagner :** former les managers aux signaux d'alerte, orienter les salariés vers le service de santé au travail, proposer un soutien psychosocial et aménager le poste lors du retour à l'emploi.

- **Agir collectivement :** le médecin du travail conseille l’employeur, signale les risques et partage des données anonymisées pour bâtir un plan de prévention.
- **Encadrer :** le règlement intérieur précise les règles sur l’alcool, les pots et les postes pouvant faire l’objet d’un dépistage. Celui-ci doit être justifié par la sécurité, ciblé et non systématique.

Le dépistage complète, sans la remplacer, une prévention collective qui traite aussi les causes professionnelles.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> La prévention combine amélioration des conditions de travail, formation, repérage, accompagnement médical et psychosocial, règles adaptées et dépistage ciblé pour des motifs de sécurité.

SYNTHÈSE DE L'ÉPREUVE & RÉFÉRENTIEL • BAC ST2S

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2024)

Bilan de l'épreuve : Épreuve de spécialité STSS du baccalauréat technologique, session 2024, code 24-2SST2SPO1, durée trois heures et coefficient 16. Elle comporte une mobilisation des connaissances sur la permanence des soins puis un dossier consacré aux addictions au travail. Les candidats mobilisent des données épidémiologiques et analysent des actions de prévention, d'accompagnement et le cadre réglementaire.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Les consommations de substances psychoactives existent dans tous les secteurs et catégories professionnelles, avec des niveaux et facteurs de risque variables.
- Les pratiques addictives peuvent être liées à la vie privée, mais aussi aux contraintes, à l'organisation et à l'environnement de travail.
- Une prévention collective associe l'action sur les conditions de travail, le repérage, l'accompagnement et l'intervention du service de prévention et de santé au travail.
- Le dépistage est un outil complémentaire : il doit être justifié par la sécurité et respecter les règles applicables dans l'entreprise.

Points de vigilance & attentes du jury

- Présenter les chiffres avec la substance, la population concernée et la valeur exacte, sans confondre les indicateurs.
- Relier les consommations aux facteurs professionnels et rappeler que leurs origines peuvent être mixtes.
- Distinguer prévention organisationnelle, repérage, accompagnement, rôle du médecin du travail et mesures réglementaires.
- Structurer les réponses selon chaque consigne et mobiliser les documents pertinents du dossier.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment présenter les données épidémiologiques du dossier ?

Pour chaque chiffre, indiquez la substance concernée, la population ou les répondants interrogés et la valeur donnée. Comparez les résultats seulement lorsque les données portent sur des indicateurs et des périodes comparables.

Q : Pourquoi le dépistage ne suffit-il pas à prévenir les addictions au travail ?

Le dépistage repère certaines consommations, mais ne réduit pas à lui seul les facteurs professionnels qui peuvent les favoriser. Le dossier préconise une approche collective comprenant notamment l'action sur l'organisation du travail et l'accompagnement.

Q : Comment gérer le temps et le barème de cette épreuve ?

L'épreuve dure trois heures. La première partie vaut 6 points et la seconde 14 points, répartis entre deux questions notées chacune sur 7. Prévoyez du temps pour les deux parties et pour relire vos réponses.

Q : Quels éléments montrer dans une réponse sur les actions de prévention ?

Présentez des mesures variées et complémentaires : agir sur les facteurs organisationnels, former au repérage, orienter et accompagner les personnes, puis mobiliser le médecin du travail et les règles de l'entreprise.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bacst2s.fr/assets/annales/bac-st2s/Sciences et techniques sanitaires et sociales/2024/Bac ST2S - Sciences et techniques sanitaires et sociales - Session 2024 - 3-Sujet.pdf
Ressources Bac ST2S : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.